

Lors du conseil communautaire du 19 janvier 2021, les élus, à l'unanimité, se sont prononcés pour la « non ouverture » de l'accueil de loisirs.

C'est avec beaucoup de regrets, que cette décision a été prise car nous savons que nous ne pourrions pas accueillir les enfants et créerons des difficultés pour les familles.

Depuis la rentrée de la Toussaint, dans toutes les écoles, nous avons dû mettre en place des groupes différents, soit 18 groupes pour les 9 écoles du territoire de la Communauté de Communes afin de respecter le nouveau protocole scolaire de novembre.

Le respect de ce protocole nous a obligé dans certains cas, avec l'aide de nos personnels qui ont accepté des augmentations du temps de travail, de créer des doubles garderies et plusieurs services à la cantine.

Le centre de loisirs de Cours les Barres, est composé de 2 salles (une pour les 3/5 ans de 16 places et une pour les 6/13 ans de 36 places).

Le protocole sanitaire du 17.12.2020, pour les centres de loisirs prévoit et impose : la distanciation physique entre les mineurs de groupe différents et la limitation du brassage entre groupes différents.

Partant de 18 groupes existants dans les écoles, composer 2 groupes au centre de loisirs puis appliquer des sous-groupes différents pour limiter le brassage est apparu irréalisable.

La gestion contraignante de nos écoles a été mise en place afin d'éviter au maximum le brassage des élèves.

Ouvrir l'accueil de loisirs avec un brassage des enfants des différentes communes nous paraît contradictoire avec les protocoles que nous avons mis en place dans nos écoles.

Si nous avons fait le choix d'ouvrir, il y aurait indéniablement un manque de cohérence avec toutes les actions mises en place par chaque maire et leurs personnels dans les écoles pour séparer les enfants.

Jouet-sur-L'Aubois, le 22 janvier 2021

Le Président  
Olivier Hurabielle

